



**HAL**  
open science

**La mise sur agenda des politiques de lutte contre le  
décrochage scolaire : Une comparaison  
France/Italie/Québec**

Thierry Berthet

► **To cite this version:**

Thierry Berthet. La mise sur agenda des politiques de lutte contre le décrochage scolaire : Une comparaison France/Italie/Québec. G. Liverano. L'abbandono scolastico come criticità educativa sistemica: tra prevenzione e intervento. Prevenzione e intervento,, Pensamultimedia, inPress. halshs-04360358

**HAL Id: halshs-04360358**

**<https://shs.hal.science/halshs-04360358v1>**

Submitted on 21 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **La mise sur agenda des politiques de lutte contre le décrochage scolaire : Une comparaison France/Italie/Québec**

Thierry Berthet

LEST UMR 7317 / CNRS - Aix Marseille Université

## **Introduction**

Le décrochage scolaire constitue un objet d'analyse des politiques publiques paradoxal. En effet c'est à mesure qu'il décroît en importance numérique parmi la population des élèves qu'il gagne en intérêt sur l'agenda politique. Ainsi, alors que le nombre de décrocheurs ne cesse de diminuer dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord les gouvernements de ces pays y attachent de plus en plus d'importance et mettent en œuvre de plus en plus de politiques destinées à le réduire. Ce chapitre présente une analyse de l'action publique en matière de lutte contre le décrochage scolaire dans 3 pays : l'Italie, la France et le Canada. L'intérêt de comparer ces 3 pays repose sur la diversité des politiques qui sont mises en œuvre ainsi que sur les différences dans l'organisation territoriale des pouvoirs publics : un pays fédéral un pays régional et un pays centralisé unitaire. Cette comparaison permet de mettre en évidence des éléments transversaux et des particularités nationales. Il repose sur un large travail d'enquête qualitative sous forme d'entretiens semi directifs dans ces pays auprès des autorités académiques, des établissements scolaires, et des enseignants de ces établissements. En Italie, cette enquête a été conduite dans la région du Latium. Au Canada c'est dans la province du Québec

que cette recherche a pris place. En France elle a été conduite dans trois régions : L'Aquitaine les Pays de Loire et l'Île de France.

Deux dimensions des politiques de lutte contre le décrochage scolaire seront plus particulièrement développées dans ce chapitre. Dans un premier temps nous présenterons rapidement quelques éléments de caractérisation de la problématique du décrochage et de la persévérance dans ces trois espaces nationaux. Puis nous analyserons la mise sur agenda de celle-ci dans les 3 systèmes nationaux.

## **1. Les mots et la chose**

La dimension sémantique est importante. En effet, les mots utilisés pour désigner une réalité sociale constituent un indicateur intéressant de la conception que les pays ont du phénomène concerné. En France, le terme le plus couramment utilisé demeure celui de « décrochage ». Il renvoie à une conception de la sortie sans qualification qui signale un désarrimage du flux normal de la scolarité à l'image d'un wagon qui se décrocherait d'un train. Au Québec et depuis la seconde moitié des années 2000 c'est le terme de « persévérance scolaire » qui est le plus utilisé. Il signale la volonté explicite de mettre l'accent sur la réussite scolaire plutôt que sur l'échec. Cela se traduit notamment par le calcul et l'objectif politique d'un taux de diplomation plutôt que d'un taux d'abandon scolaire. En Italie, c'est le terme de « dispersion scolaire » (*dispersione scolastica*) qui est le plus fréquemment mobilisé même si les interlocuteurs et interlocutrices rencontrés lors des enquêtes de terrain ont pu, à l'occasion, parler d'abandon voire même de « mortalité » scolaire pour identifier plus précisément la rupture du cursus scolaire. Le terme de « dispersion scolaire » renvoie en effet à une problématique qui intègre notamment la question plus vaste des élèves à besoins spécifiques dans une conception

élargie recouvrant l'ensemble des facteurs pouvant empêcher ou rendre difficile la trajectoire scolaire. L'abandon scolaire en fait partie évidemment mais au même titre que le changement d'établissement, l'exclusion ou l'absentéisme. Ainsi que le rappelle une experte des politiques de lutte contre le décrochage en Italie: *«Par le terme de dispersion scolaire on entend en Italie un ensemble de phénomènes comme par exemple l'abandon scolaire, l'absentéisme, le transfert d'une école à l'autre, etc. Tous ces phénomènes sont considérés comme de la dispersion scolaire»*. Ce terme traduit ainsi une conception d'un décrochage scolaire arrimée directement à celle de l'inclusion scolaire.

À la différenciation sémantique s'ajoute également des définitions spécifiques de l'abandon scolaire. La France s'est ainsi dotée d'une définition inscrite dans le code de l'éducation précisant, dans son article L122-2, que le décrochage scolaire concerne : *«Tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme national ou un titre professionnel enregistré et classé au niveau 3 du répertoire national des certifications professionnelles»*.

En Italie, il n'existe pas de définition formalisée de la notion de dispersion scolaire comme en témoigne cet extrait d'entretien au sein du service en charge des politiques de lutte contre le décrochage scolaire au Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR):

**«Existe-t-il une définition officielle de l'abandon scolaire en Italie?»**

*Je ne sais pas répondre précisément à cette question. Je ne crois pas qu'il y ait une définition légale mais que nous avons adopté la définition européenne standard. Nous allons nous renseigner»*.

Plus globalement, c'est en effet à la définition européenne de la rupture scolaire, en tant que sortie précoce de l'enseignement secondaire (early school leaving), qu'il est le plus souvent fait référence en Italie ce qui traduit «en creux» l'importance des objectifs et des financements communautaires dans la

structuration de la politique italienne de lutte contre la dispersion scolaire.

Le Québec de son côté définit positivement le phénomène en s'appuyant sur la notion de persévérance et de diplomation. Les objectifs et statistiques sur le phénomène de l'abandon scolaire s'appuient ainsi sur des taux de réussite scolaire. Cette définition et ces taux intègrent une dimension temporelle intéressante. En effet, alors que la scolarité secondaire compte cinq années, c'est sur la base d'une période sept années qu'est calculée la persévérance scolaire d'une cohorte de jeunes élèves afin d'intégrer la possibilité d'interruption momentanée de la scolarité pour différents motifs allant de l'engagement associatif à une expérience professionnelle en passant par une possible mobilité géographique de découverte.

Au-delà de ces différences sémantiques, deux balises transversales se font jour qui encadrent les conceptions nationales du décrochage scolaire. La diplomation est la première de ces balises ; elle s'inscrit en négatif. En effet, en termes de finalité, le décrochage scolaire se définit avant tout par l'absence de la diplomation attendue, celle sanctionnant le cycle secondaire. L'âge de la scolarité obligatoire constitue la seconde de ces balises. Ainsi, le décrochage scolaire prend place dans l'espace temporel que représente la période de scolarité obligatoire même si des formules de type «obligation de formation» en France comme en Italie tendent à brouiller ce repère temporel.

En termes de caractérisation quantitative, il existe peu de données comparatives entre ces trois pays. On présente néanmoins ces deux graphiques significatifs élaborés à partir des données de l'OCDE.

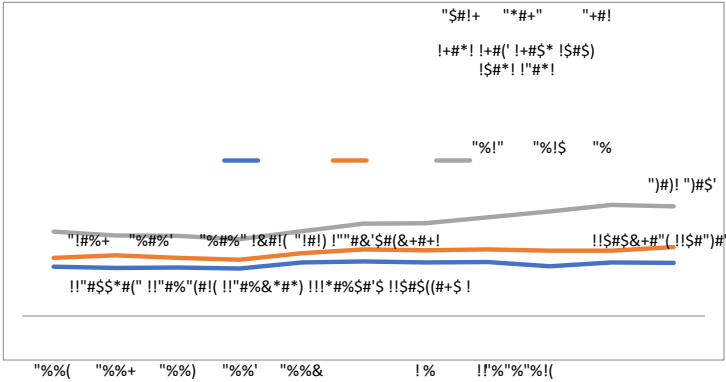
**!"#\$%&'(%)\*+,-.%(%&%, \$%&"/0+\*.&123345&678  
9:&,\$%;&<&', \$%&+"&/="/&>-\*#0"&'?@>";&**

La mise sur  
agenda les  
politiques de lutte  
contre le  
décrochage scolaire

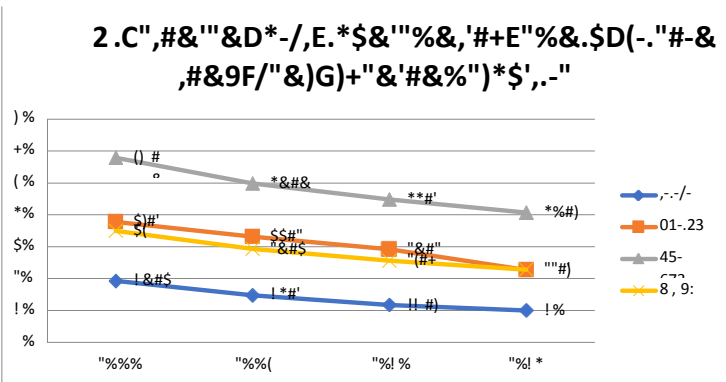
9AA7&B

9A67

,-/-/ 01-.23 45-673



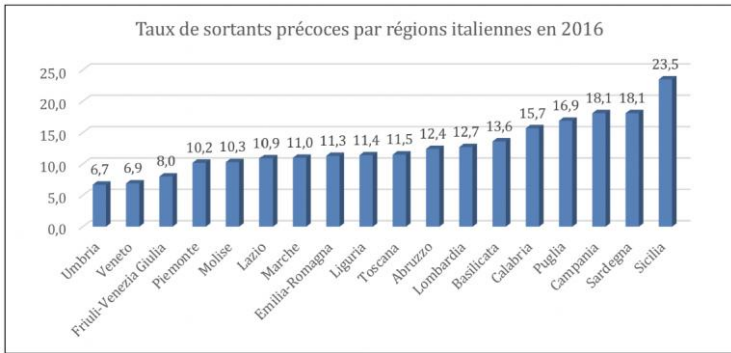
OCDE (2017), Jeunes déscolarisés sans emploi (NEET) (indicateur). doi: 10.1787/a7da6fc2-fr (Consulté le 19 juin 2017)



OCDE (2017), Niveau de formation des adultes (indicateur). doi: 10.1787/09ace7f0-fr (Consulté le 16 mai 2017)

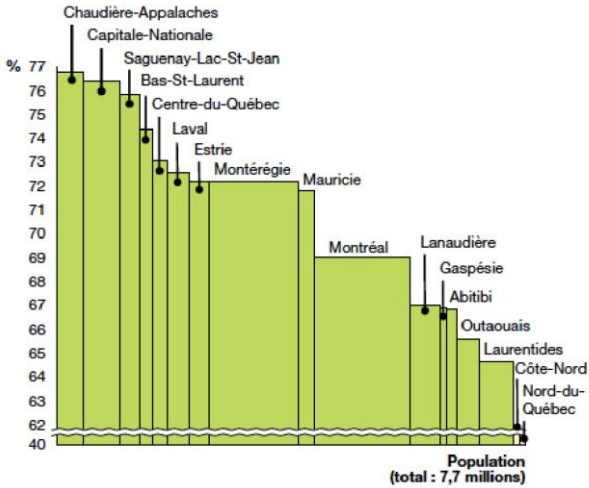
Dans les deux cas on relève une situation plus favorable au Canada que dans les deux pays européens où la France montre des taux plus encourageants. Mais on note également des tendances similaires à l'amélioration de la situation de la diplomation et de l'abandon scolaire dans les trois pays.

Dernier élément de caractérisation, la variation territoriale du phénomène de l'abandon scolaire. En effet, dans les trois espaces nationaux enquêtés on relèvera des différences régionales marquées dont témoignent les trois graphiques suivants.



## Variabilité du décrochage à l'échelle régionale

Taux de diplomation après 7 ans\*  
Régions administratives du Québec, 2006-2008

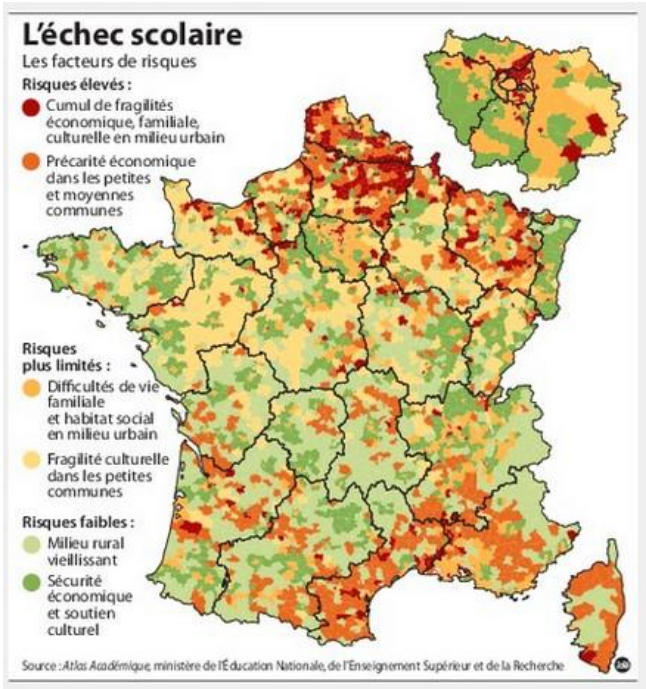


\* Depuis l'entrée au secondaire

Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, McKinsey & Compagnie

Ces différences régionales expliquent et soutiennent l'émergence de stratégies régionales diversifiées autant qu'elles justifient la décentralisation des politiques nationales au cœur de la mise sur agenda du décrochage scolaire.





## 2. Mise sur agenda des politiques de lutte contre le décrochage scolaire

Le processus de construction du décrochage comme problème public et sa mise sur l'agenda politique émergent d'une série de processus sociopolitiques qui obéissent à des logiques propres à chaque espace national. Pour autant, un dénominateur commun est identifiable qui est lié à la situation des jeunes sans diplômes sur le marché du travail. Si le décrochage scolaire est aujourd'hui aussi présent sur l'agenda politique c'est en grande partie du fait du lien avec la question de l'emploi des jeunes. Ce lien peut prendre des formes diverses selon la dynamique du marché de l'emploi. Lorsque ce marché est dynamique, il peut

être vu comme un mécanisme «d'aspiration» des jeunes qui trouvent une place avant même d'avoir pu terminer leur cycle secondaire. C'est le cas au Québec et dans certaines régions industrielles de ladite «troisième Italie» (Bagnasco, Trigilia, 1992). Dans le cas du Québec cela explique notamment que la conciliation études/travail ait tenu une place centrale dans l'activité des IRC (Instances Régionales de Concertation). Mais le marché de l'emploi peut également être un facteur d'éviction des jeunes non-diplômés lorsque les emplois non-qualifiés leur échappent. C'est la situation en France et dans certaines régions d'Italie. La tertiarisation de l'économie n'a pas entraîné une disparition des emplois non-qualifiés qui pouvaient absorber les plus de 30% de jeunes non-diplômés dans des années 70 mais un déplacement (INSEE, 2001). En effet, si on peut constater un net affaiblissement de l'emploi non-qualifié dans l'industrie, il n'en reste pas moins que de nombreux emplois faiblement qualifiés se sont développés dans le secteur tertiaire. Par contre, ces emplois sont aujourd'hui largement occupés par des jeunes diplômés ce qui restreint considérablement le volume d'emploi non-qualifié disponible pour les élèves sortants du système scolaire sans qualification. Cet état de fait permet d'expliquer la situation paradoxale du décrochage comme phénomène politique qui devient de plus en plus saillant à mesure que son importance numérique décroît.

En France, la question de l'échec scolaire est depuis longtemps sur les agenda politique et académique. Par contre, la construction du décrochage comme question de recherche et problème public prend corps à la fin des années 90. Ce sont en effet en 1998 deux colloques, l'un organisé par une association – La Bouture<sup>1</sup> – qui soutient une des premières structures de médiation préfigurant les futurs micro-lycée – le CLEPT<sup>2</sup> ; et l'autre part l'ENS Fontenay qui vont marquer le point de départ de cette mise à l'agenda. En effet, dès l'année suivante est lancé un appel d'offre interministériel pour financer les premières recherches spécifiques et qui va aboutir

1 <https://www.labouture.education/>

2 Collège et Lycée Élitaires Pour Tous (<http://leclept.org/>).

à la publication d'un premier ouvrage sur le sujet (Glasman et Oeuvarard, 2004). La mise à l'agenda politique de la question du décrochage est encore plus récente et se noue à un moment significatif : les émeutes de novembre 2005. Ces émeutes urbaines vont agir comme une fenêtre d'opportunité politique mais aussi orienter dans un premier temps les politiques de lutte contre le décrochage scolaire dans un sens sécuritaire. C'est à l'occasion des débats sur la refondation de l'école en 2012 qu'une approche éducative interrogeant le rôle de l'institution scolaire dans la production du décrochage se développe. On va progressivement passer du décomptage des décrocheurs au développement de dispositifs de remédiation puis, sous le mandat de Najat Vallaud-Belkacem, à la prise en compte de la prévention.

En Italie, Le processus de mise à l'agenda politique du problème social du décrochage scolaire intervient de manière assez tardive en dépit de quelques tentatives commençant au milieu des années 90. Le premier texte législatif italien qui aborde le décrochage scolaire de manière explicite est en effet la loi 496/94 qui institue un observatoire de la dispersion scolaire et qui prévoit la mise en place de plans provinciaux de prévention associant personnels enseignants et de direction d'un ou plusieurs établissements en partenariat. Mais, en matière de lutte contre le décrochage, c'est la loi dite Buona Scuola de 2015 qui introduit pour la première fois la lutte contre le décrochage comme une finalité de l'école<sup>3</sup>. En termes d'instrumentation de l'action publique, la loi ne définit pas de mesures précises et générales valides sur tout le territoire, elle n'engage pas un plan coordonné de lutte contre le décrochage. Tout en réaffirmant le rôle de l'État dans la lutte contre le décrochage, elle confie aux établissements scolaires le soin de définir et mettre en œuvre les dispositifs adéquats pour lutte

contre le décrochage. C'est ainsi en s'appuyant sur l'autonomie renforcée des établissements que la loi entend

3 Pour une présentation plus détaillée, Thierry Berthet, *Dispersion: Un regard sur les politiques de lutte contre le décrochage scolaire en région Lazio*.

développer les moyens de la lutte contre la dispersion et la violence scolaires sous leurs différentes formes. Les politiques européennes jouent en Italie un rôle structurant. En premier lieu, la fixation d'un objectif commun à l'UE de passer sous la barre des 10% de sortie sans qualification en 2020 a constitué un électrochoc ayant fortement stimulé la mise sur agenda du décrochage. C'est au cours des années 2000 et dans le cadre de la programmation des fonds européens que l'Italie va ainsi prendre conscience de l'importance du phénomène de la dispersion scolaire comme le rappelle cet administrateur du Ministère de l'instruction publique : *«En Italie, il n'y a pas eu d'événements déclencheurs violents comme les émeutes en France. Je crois qu'on en a pris conscience après 2004 quand sont sorties les premières données sur la dispersion qui était très élevée dans certaines régions du sud de l'Italie. On a commencé à prendre conscience du phénomène mais les politiques publiques ont été plus lentes à se mettre en place»* (Entretien MIUR, Roma). Du point de vue des analystes scientifiques, le décrochage scolaire constituait, de manière globale *«a neglected problem for the social and political agenda in Italy due to its endemic nature and to the scarce pressure by the public opinion and the media»* (Colombo, 2013, 11). Une autre variable a semble-t-il joué un rôle significatif : l'importance de l'enjeu migratoire. L'élévation de la population migrante et la médiatisation très importante des flux de réfugiés constitue en effet un deuxième point d'ancrage plus récent de la grammaire de justification des politiques de lutte contre la dispersion scolaire. Une étude statistique conduite par le MIUR en 2017 atteste de l'importance numérique et de l'enjeu que représente l'intégration des élèves d'origine étrangère. L'augmentation de

la part de ces élèves dans les écoles italiennes est en effet particulièrement significative puisqu'elle est passée de 0,6% en 1995/96 (50.322 élèves) à 9,2% pour l'année scolaire 2015/2016 soit 814.851 élèves de nationalité non-italienne sur un total de 8.826.893 élèves scolarisés cette année-là (MIUR, 2017). Pour autant, cette relation causale est-elle solidement établie ? Rien n'est moins sûr. Un premier élément global incite à la prudence. En effet, la population migrante a fortement augmenté au cours des 10 dernières années alors même que les taux de sorties précoces sans qualification baissaient de manière sensible. On constate également que les élèves de nationalité étrangère tendent à se concentrer dans le nord du pays alors que le décrochage sévit le plus fortement dans le sud. Les cinq premières régions où la proportion d'élèves étrangers est la plus élevée sont ainsi par ordre d'importance (ÉmilieRomagne, Lombardie, Ombrie, Toscane et Vénétie) alors que les cinq régions présentant les taux de décrochage les plus élevés sont des régions du Sud de l'Italie (Sicile, Sardaigne, Campanie, Pouille, Calabre).

Au Québec, c'est un éclairage syndical qui, en 1992, constitue le point de départ de la mise sur agenda comme le rappelle cet expert du domaine : *«La centrale des syndicats du Québec, (...) produit un document important qui porte sur le décrochage scolaire<sup>4</sup>. Un document qui fait une recension des programmes de prévention. Parce qu'il n'y a pas beaucoup de chiffres disponibles, mais parmi les chiffres disponibles ils montrent qu'il y a un vrai problème. Le décrochage scolaire a toujours été d'un certain intérêt mais c'était pas sur l'agenda politique. Ma lecture à moi, c'est que c'est le syndicat, la centrale, la CEQ a joué un rôle important avec ce document. Ça a comme remis sur l'agenda. Après ça tu as eu le plan Pagé: 'Chacun ses devoirs' »*. Dans le sillage de ce premier éclairage porté par les syndicats, le Québec, a consacré des crédits importants pour stimuler la recherche sur le décrochage et la production de données sur le phénomène puis des dispositifs de remédiation et surtout de détection/prévention du risque de décrochage scolaire. Mais,

c'est au tournant des années 2008-2009, que l'agenda politique sur cette question connaît une montée en puissance importante. Cette activation forte de l'intérêt pour la question de la persévérance scolaire et l'émergence des régions comme acteurs centraux se déroule dans un scénario assez romanesque. Dans une région

4 Rencontre sur la réussite scolaire, *Pour favoriser la réussite scolaire réflexions et pratiques* (Ste-Foy, Montréal: Centrale de l'enseignement du Québec, Editions Saint-Martin, 1992).

du Québec, le Saguenay-Lac Saint Jean, le CREPAS (Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire) a mis en place, depuis la fin des années 90, une stratégie centrée sur la mobilisation de l'ensemble des milieux (communautaires, institutions, entreprises, etc.) autour de la persévérance scolaire. En s'appuyant sur le dispositif des «Ententes Spécifiques» nouées entre le gouvernement de Québec et la conférence régionale des élus du Saguenay Lac Saint Jean, le CREPAS a obtenu une augmentation significative des taux de diplomation. A la tête de cette dynamique, on retrouve un couple de sociologues, Michel Perron et Suzanne Veillette formés à l'étude et l'intervention de terrain. En 2008, Michel Perron est invité par son ami d'enfance, Henri-Paul Rousseau, président de la Caisse des Dépôts et Consignations à présenter ses résultats lors d'un dîner réunissant tous les capitaines d'industrie du Québec. A cette occasion, il fait la connaissance de Jacques Ménard le président de la Banque de Montréal qui, emballé par le dispositif du CREPAS, va l'embarquer dans une aventure inédite. Il va mobiliser et obtenir du cabinet Mc Kinsey une intervention *pro bono* faisant un panorama international des dispositifs de lutte contre le décrochage et proposant une série de 10 mesures. Le lancement du «rapport Ménard» fait l'effet d'une bombe comme le raconte Michel Perron: «*Quand on a décidé de sortir le rapport, il est sorti au printemps 2009 là ça a fait un*

*bruit parce que c'est Jacques Ménard, il était connu dans le milieu de l'expertise, on a fait un grosse conférence de presse et ensuite la tournée des médias, c'est la journée dans ma vie où j'ai fait le plus d'entrevues*». En préambule, les premières rencontres de la persévérance scolaire sont organisées au Mont Saint Anne créant ainsi un évènement public d'importance dans ce domaine mais en l'absence du ministère en charge de l'éducation qui se retrouve ainsi mis en porte-à-faux et obligé de fournir une réponse politique comme le décrit le fondateur du CREPAS: *«La ministre appuie ça et on sait déjà que la ministre Courchesne entend tenir compte du rapport pour l'avenir. Et finalement elle a lancé un chantier qui aboutit en septembre, tout était déjà là. C'est décliné en 13 mesures plutôt qu'en 10 mais c'est devenu quand même un document ministériel*». Mais ce n'est pas le seul dépassement des autorités publique par une initiative venant du groupe Ménard. En effet, conscient que le nerf de la guerre s'écrit en dollars, Jacques Ménard va mobiliser la fondation récemment créée par André et Lucie Chagnon à la suite de la revente du principal cablo-opérateur du Québec (Vidéotron) qui octroie 25 millions de dollars philanthropiques à la cause de la persévérance scolaire. Forcé d'agir en contrepoint, le ministère va abonder ce financement de la même enveloppe pour créer le fonds Réunir-Réussir doté de 50 millions de dollars afin de soutenir les initiatives des IRC, fer de lance régional des politiques de persévérance scolaire. Ce mouvement initié par une mise à l'agenda aiguillonnée par le groupe Ménard tiendra jusqu'en 2015 quand le gouvernement québécois a décidé unilatéralement de supprimer purement et simplement les conférences régionales d'élus et ainsi la principale forme politique des régions québécoises.

## **Conclusion**

Que peut-on retenir de ces éléments de comparaison ?

On relèvera en premier lieu une décroissance des taux de sortie sans diplôme au fur et à mesure que se déploient des politiques publiques visant à améliorer la persévérance scolaire ; preuve de l'utilité de ces politiques. Il importe aussi de rappeler que ces politiques s'inscrivent dans un espace de représentations sociales liées au décrochage scolaire. Celles-ci, y compris dans la diversité des mots employés, témoignent de conceptions qui s'ancrent dans des logiques sociétales profondes. Ces conceptions renvoient principalement aux missions attribuées au système scolaire et à l'emprise du diplôme comme signal sur le marché du travail. Parmi les éléments de caractérisation transversaux on relèvera également deux points clés. D'une part, dans les trois espaces nationaux étudiés, le phénomène de la rupture scolaire est marqué par de fortes variations régionales. Cette différenciation territoriale explique notamment le rôle confié à l'échelon régional, qu'il soit déconcentré ou décentralisé, dans la mise en œuvre de politiques soutenant la persévérance scolaire. Cette différenciation régionale se double d'un autre facteur clé, celui du degré d'autonomie des établissements qui diffère de manière importante selon les pays ; fort en Italie et au Québec, plus faible en France. Pour autant, cette autonomie différente des établissements est encadrée dans un trait commun aux trois cas étudiés : c'est le ministère de l'éducation qui, selon une logique de compétence régaliennne, pilote ces politiques de lutte contre le décrochage scolaire. Même au Québec où l'épisode du groupe Ménard a pu montrer une impulsion provenant du dehors du champ ministériel, c'est au final les plans d'actions du ministère de l'éducation qui ont donné le cadre de cette politique. Les politiques de lutte contre l'abandon scolaire se construisent ainsi à partir d'une mise à l'agenda gouvernemental.

Concernant cette mise à l'agenda politique, on relèvera en premier lieu des temporalités différentes au fil desquelles le Québec puis la France et enfin l'Italie ont inscrit le décrochage



scolaire comme une priorité d'action. Mais dans tous les cas, il importe de prendre en considération le rôle de la production de connaissance dans ce processus. Ainsi, selon une logique de *name and shame*, le phénomène de l'abandon scolaire apparaît sur l'agenda politique après qu'un travail de visibilisation ait été conduit par les services experts des institutions publiques ou la recherche scientifique. Qu'il ait été porté par les syndicats au Québec, un appel à recherche interministériel en France ou sous la pression des objectifs européens en Italie, l'objectivation sous la double forme d'une quantification et d'une analyse des facteurs explicatifs constitue un préalable commun à la mise sur agenda. Dans les trois cas également on relèvera que les collectivités territoriales, les conseils régionaux en premier lieu, tendent à jouer un rôle croissant témoignant ainsi du renforcement de la problématique du décrochage scolaire sur les agendas politiques régionaux. Mais on notera dans la foulée que la régionalisation demeure une dynamique politique fragile soumise aux aléas des politiques nationales. L'exemple québécois, en dépit de la forte décentralisation d'un système fédéral, en témoigne à travers la manière dont le gouvernement a pu supprimer cet échelon politique d'un trait de plume au profit de structures intercommunales les MRC (Municipalités Régionales de Comté). Mais on peut également citer l'exemple français où le gouvernement a pu décider de fusionner entre elles la moitié des régions françaises. Cette fragilisation freine ou bloque dans le pire des cas les initiatives territoriales de lutte contre le décrochage scolaire.

## Références

- Bagnasco A., Trigilia C. (1993). *La construction sociale du marché. Le défi de la troisième Italie* (Traduit par T. Berthet, C. Marengo, Cachan, Éd. de l'ENS [École normale supérieure]-Cachan.

- Berthet T. (2018). *Dispersion: Un regard sur les politiques de lutte contre le décrochage scolaire en région Lazio*. [Rapport de recherche] Laboratoire d'économie et sociologie du travail (LEST). [www.halshs03216503](http://www.halshs03216503).
- Colombo M. (2013). Disadvantaged life itineraries and the use of personal agency among Italian early school leavers and at-risk students. *Estudios Sobre Educación*, 24, 9-35.
- Glasman D., Oeuvarard F. (2004). *La déscolarisation*. Paris: La Dispute.
- INSEE (2001). *Les transformations de l'emploi non-qualifié depuis vingt ans*, Paris, Insee Première, n. 796, Juillet 2001.
- MIUR (2017). *Gli alunni stranieri nel sistema scolastico italiano – a.s. 2015/2016*, Roma: MIUR.

